

Ce numéro 44 de *La lettre de l'AVA*, dont nous présentons ci-contre, en extrait, l'éditorial et le sommaire, comprend en outre :

- comme il est habituel un article général sur une question d'ordre général sur des règles de l'urbanisme, aujourd'hui ***La révision du Schéma de Cohérences territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc*** ;
- l'inanité des règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) plage des Vallées dès lors que les constructions sont réalisées ;
- diverses informations dont les deux plus importantes concernent l'une le projet de lotissement des Dîmes, l'autre l'étude en cours de « bassins touristiques bretons »,
- et la rubrique habituelle du Promeneur solitaire.

L'éditorial, qui souvent s'adresse d'abord à nos élus locaux puisque notre bimestriel est le véhicule le plus utile des analyses, réflexions et propositions que nous leur soumettons, **s'adresse aujourd'hui à tous nos concitoyens : ils doivent prendre conscience que la révision du PLU nous concerne tous et immédiatement.**

L'article sur la révision du SCOT est la suite de l'article présenté dans le n° 43 de *La Lettre*. Les orientations et prescriptions du SCOT s'imposent dans la révision de notre PLU qui est en cours ; il est donc utile d'en avoir connaissance, au moins dans ses grandes lignes, pour en comprendre les projections dans le PLU. Le premier rôle de l'AVA à cet égard est de dégager ces grandes lignes pour ses sociétaires et le public en général, afin de les mettre en mesure de participer utilement au débat public.

La violation des règles d'urbanisme à la plage des Vallées soulève la question particulière de l'aménagement et de l'équipement de ce secteur ; mais elle **soulève aussi celle des moyens qu'aura la commune de faire respecter la pérennité de l'exploitation du *Grand Emeraude* en hôtel / restaurant / brasserie.**

L'information sur l'élaboration en cours d'une carte des **bassins touristiques bretons** est d'un intérêt beaucoup général. L'étude faite par le Comité Départemental du Tourisme pointe une faiblesse : **l'offre touristique en Bretagne est large, mais diffuse**, et c'est un point particulièrement faible sur notre commune, comme nous l'avons souvent souligné (voir le document AVA *Eléments de réflexion pour les orientations de la politique du tourisme* de mars 2010 que vous pouvez trouver sur notre site Internet).

L'objectif d'une « carte des bassins touristiques bretons » est, dit-on, une petite révolution qui tend à **fédérer tous les acteurs du tourisme et elle passe par dessus les frontières administratives :**
un axe de réflexion au niveau de notre Communauté de communes Côte de Penthièvre !

L'association a besoin de votre concours ...

et vous avez besoin qu'elle poursuive son action !

Beaucoup de nos concitoyens sont satisfaits qu'existe l'AVA, seule association agréée au titre des codes de l'Urbanisme et de l'Environnement pour les représenter auprès de la municipalité, de toutes autorités politiques ou administratives et de tous partenaires appelés comme elle à participer à l'action publique dans les termes et l'esprit de la loi, ... **mais ils oublient quelque peu qu'une association ne vit et n'a de force que par ses adhérents.**

Pour vivre et avoir une force de participation convaincante, **nous avons le plus grand besoin de votre adhésion active**, de votre soutien financier naturellement, mais aussi de vos réactions à l'égard des positions que nous défendons – que votre Conseil d'administration vous présente lors de l'assemblée générale annuelle, mais aussi tout au long de l'année par le bimensuel *La Lettre de l'AVA* – et de votre action auprès de vos parents, amis et voisins pour leur faire connaître ce que fait l'AVA, pourquoi elle le fait et les amener à adhérer.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours **est un acte capital** qui engage sur le moyen et long terme l'avenir de la commune et la qualité de la vie, aujourd'hui et demain, pour tous ses résidents, résidents permanents et secondaires.

Vous avez besoin de notre association pour vous informer des enjeux et vous montrer leur portée, pour vous permettre de réagir soit directement soit à travers elle. C'est au moment de fixer les règles qui seront inscrites dans le PLU qu'il est important d'agir ; c'est ce que nous faisons, avec une compétence et une force de propositions qui sont maintenant reconnues, mais que nous ne pouvons poursuivre sans votre soutien. Après, lorsque s'appliquent ces règles dans les projets publics ou privés, il est le plus souvent trop tard pour réagir utilement.

L'AVA est une association agréée depuis 1980 par la Préfecture pour représenter les « usagers » des équipements et services publics ou ouverts au public sur le territoire communal dans les domaines relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

En conséquence,

- tous les résidents de la commune ont vocation à y adhérer de plein droit,
- tous les documents qu'elle établit, dès qu'ils sont définitivement arrêtés, sont rendus publics en les plaçant sur son site Internet.

L'AVA informe ses sociétaires et le public en général sur toutes les questions relevant de sa compétence statutaire, présente ses analyses et ses propositions, pose des questions,

- par *La Lettre de l'AVA*, qui est un bimestriel distribué aux sociétaires, aux élus municipaux, à la préfecture et à divers correspondants ; elle est mise en même temps sur son site Internet ;
- par *InfoAVA/mail* qui est un courriel établi sans périodicité pour diffuser une information spécifique, les analyses, les questions, les observations et le cas échéant les propositions se rapportant à l'objet de l'information ; il est également placé sur le son site Internet, et, en outre, il est établi le plus souvent sur support papier, notamment pour être remis ainsi aux élus personnellement, et pour être joint au numéro de *La Lettre* qui couvre la date de publication sur Internet ;
- par des **documents spécifiques, notamment l'ensemble de ceux qui ont été établis en vue de la participation aux travaux de révision du PLU** ; ils sont rendus publics dès qu'ils sont définitivement arrêtés en les plaçant sur le site ; ils sont envoyés sur support papier aux élus municipaux personnellement et à certains correspondants.

Si l'AVA a vocation à **représenter tous les « usagers »**, notamment auprès de la Mairie, **seuls les adhérents réunis en Assemblée générale sont appelés à approuver ou non l'action du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé, à lui donner des directives pour le nouvel exercice, et à élire ou réélire les administrateurs.**

**ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)
BULLETIN D'ADHESION (1)**

NOM.....Prénom(s) (2).....

Adresse de la résidence principale

.....

Tél.: N° portable..... Adresse électronique.....

Adresse de la résidence secondaire à Pléneuf-Val-André

.....Tél.:.....

déclare(nt) adhérer à l'association et verse(nt) en un chèque ci-joint à l'ordre de l'AVA la cotisation pour l'exercice en cours (3), soit : cotisation individuelle 35 euros - cotisation couple 45 euros

(1) - à adresser au siège social **19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf-Val-André.**

(2) en cas d'adhésion couple indiquer les deux prénoms.

(3) l'exercice social va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

La Lettre de l'AVA



N° 44 janvier – février 2013

Association pour la qualité
de la vie à Pléneuf-Val-André
(Agrément : 6 février 1980)

Siège social : 19 rue du Gros-Tertre
22370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr
www.qualitevie-valandre.com

Éditorial

***Tous concernés,
résidents principaux et résidents secondaires, partenaires
du développement socio-économiques de notre cité,
nous sommes tous concernés par la qualité de la vie, aujourd'hui,
demain et à long terme, sur notre territoire communal et sur le
territoire de notre Communauté de communes Côte de Penthièvre,
nous sommes donc tous concernés par la révision du PLU qui est en
cours.***

La qualité de la vie tient à la fois à la qualité du cadre de vie et à la qualité des services publics et privés.

La vocation statutaire de l'AVA met l'accent sur le cadre de vie et sur la qualité de l'urbanisme en référence à des objectifs socio-économiques de développement harmonieux. Le défaut, trop souvent, de perspectives à long terme chez nos élus – ce qui tient à vrai dire à la nature des choses quand on constate la charge qu'ils ont de gestion du quotidien et des projets et réalisations qui s'imposent sur le court terme – a de fait conduit à placer le plus souvent l'action de l'AVA sur la qualité de l'urbanisme qui exige une perspective à long terme.

Mais la promotion de la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André va bien au-delà de la recherche de la qualité du cadre de vie. Par la nature des choses et particulièrement par les responsabilités que confère à l'AVA l'agrément préfectoral au titre de l'urbanisme, notre association a aussi pour objet la recherche de la qualité des services publics et privés au service de tous nos concitoyens.

D'ailleurs, aujourd'hui beaucoup plus que dans le passé, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont fondés sur des « Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) » qui prennent en compte non seulement les perspectives d'occupation des sols du territoire communal et d'une extension de l'habitat sauvegardant au mieux les zones agricoles, mais aussi les objectifs d'un développement protégeant les zones naturelles, assurant la protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et bâti, intégrant toutes les données environnementales et socio-économiques d'un secteur allant au-delà même du territoire communal et les politiques d'aménagement du territoire national qui relèvent de l'intérêt général.

C'est dire à quel point la révision du PLU actuellement en cours, qui traite nécessairement de tous les aspects de notre qualité de la vie, nous concerne tous, et dès maintenant.

Sommaire

Editorial 1 et 2

*La révision du SCOT
(suite)* 3 et 4

*Faire respecter le PLU :
le cas du restaurant
de la plage des Vallées* 5

Informations :

- *le lotissement des Dîmes* 6

- *la démolition
du Grand Hôtel* 6

- *les bassins touristiques
bretons* 7

- *le débat public sur
les éoliennes de la baie
de Saint-Brieuc* 8

Le Promeneur solitaire 8



Il y a un an, la municipalité rendait public le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) » qui devrait être la pièce maîtresse de cette révision. Dans l'éditorial « Un urbanisme de projets » du n° 40 de *La Lettre*, nous présentions nos premières observations sur ce document qui nous paraissait excessivement léger, notamment sur la question de la sauvegarde du patrimoine architectural, urbain et paysager. Mais, sur ce point, le PADD renvoyait aux conclusions d'une étude qui avait pour objet d'établir un inventaire de ce patrimoine et de faire des propositions sur les mesures de sauvegarde et de mise en valeur susceptibles d'être prises et inscrites dans les documents de la révision. Cette étude semble terminée et la municipalité en aurait déjà tiré pour le moins des orientations tant pour Dahouët que pour le centre du Val-André (voir le n° 43 de *La Lettre* p. 4 à 7). Dans le même temps, les travaux de révision du PLU se sont certainement poursuivis, notamment pour la mise au point des « Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) » (voir aussi à cet égard l'éditorial de *La Lettre* n° 40), puisque la municipalité a rendu public ce début d'année un projet de lotissement pour le secteur des Dîmes, qui devrait être sans doute l'un des éléments de l'OAP que vise l'une des dispositions du PADD dans sa formulation actuelle ; il aurait d'ailleurs été intéressant que ce projet de lotissement soit présenté en tant que tel. Pas plus que pour le PADD adopté il y a un an dans sa formulation actuelle, l'ensemble des travaux de révision effectués depuis lors n'a donné lieu à la moindre concertation avec notre association, ce qui paraît tout de même mettre la municipalité en défaut à l'égard de l'esprit et de la lettre de la loi !

Pour comprendre ce nouvel ajournement de la concertation sur l'élaboration de ces documents et le débat public, peut-être faut-il prendre en compte :

- la nécessité devant laquelle la municipalité s'est trouvée de reformuler le PADD tel qu'il avait été présenté il y a un an, comme on vient de le voir pour ce qui relève du domaine de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine, très important pour notre station touristique,
- la décision d'attendre les conclusions des travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc qui devraient être connues en 2013 pour arrêter définitivement un PADD reformulé et l'ensemble des documents du PLU de notre commune ?

Cependant, la municipalité ne pourra pas manquer de rendre publiques d'ici là les études faites, les orientations a priori retenues, les grands projets d'urbanisme qu'elle entend proposer et, peut-être une première formulation du Règlement ; nous devons tous être dès maintenant en mesure de participer utilement, directement ou par nos représentants associatifs, au débat public qui devrait s'en suivre (1).

Il paraît exclu, dans ces conditions, que la procédure de révision du PLU puisse être menée à son terme avant la fin de la mandature municipale. Les positions des candidats à la prochaine mandature sur les grands thèmes de la révision seront ainsi, l'année prochaine, un élément majeur de cette campagne. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous interrogerons les candidats sur ces thèmes et publierons leurs réponses sans aucun commentaire, en parfaite neutralité.

(1) - ... bien que le maire ait déclaré à l'occasion des vœux à la population : « *J'ai souvent dit que la réussite d'une collectivité ne pouvait être le fait que des élus. C'est ensemble, personnels et élus, que nous réussirons à construire une ville où il fait bon vivre ...* »

Le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc nous prie de diffuser auprès de tous nos sociétaires et de tous nos autres lecteurs l'invitation suivante

**Gilbert GASPAILLARD, Président du Pays de Saint-Brieuc
a le plaisir de vous inviter à la réunion publique
sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
le jeudi 18 avril à l'espace Palante à HILLION**